

LEGENDE :

zonage inondations
 violet : aléa fort en secteur urbanisé
 bleu : aléa faible en secteur urbanisé
 rouge : aléa fort en secteur non urbanisé
 jaune : aléa faible en secteur non urbanisé
zonage coulées de boue
 marron clair : aléa faible
 marron foncé : aléa moyen
Éléments de paysages identifiés (EPI) au titre de l'article L.123-1-5-7
 végétal : haies, alignements, boisements, arbres isolés à protéger pour des raisons écologiques ou de paysage
 bâtiments remarquables ou murs
Espaces boisés classés
 EBC
 EBC déclassé, mais arbres majeurs protégés au titre des EPI
Emplacement réservé
 emplacement réservé
 principe de tracé de voirie : accès obligatoire

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise indicative
1	Bassin de rétention	Commune	3413 m ²
2	Élargissement fossé des Pyrénées	Commune	729 m ²

